

Tenir l'inventaire de ses œuvres : un modèle de catalogue raisonné

Cette fiche prolonge le compte rendu « Préparer sa monographie d'artiste : de l'inventaire au livre ». Tenir le registre de ses œuvres, c'est affirmer qu'on en est l'auteur, suivre leur circulation et préparer la base dont partira qui écrira un jour sur votre travail. Tenez ce modèle au fil de l'eau : le numéro, l'image, le titre et l'année d'abord, le reste peu à peu.

1 Les quinze colonnes : quoi noter, sous quelle forme

Les douze premières reprennent le modèle présenté pendant le webinaire ; les trois dernières, ce que le catalogue raisonné demande en plus. Même règle pour toutes vos œuvres. Les [crochets] sont à remplacer.

Colonne	Quoi noter	Sous quelle forme
N°	Le numéro d'inventaire, unique (partie 2).	0001, 0002... Jamais réutilisé.
Image	Une photo de l'œuvre entière, même médiocre.	Nom du fichier (0001_face.jpg) ou vignette.
Titre	Le titre exact, le même partout.	« Sans titre » s'il n'y en a pas.
Année	L'année où l'œuvre est achevée.	2025 ; 2024-2025 ; « vers 2010 ».
Médium	La matière : huile, acrylique, pastel, aquarelle...	Pour un volume, le matériau.
Technique	La façon de faire, et le support.	« Collage sur toile » ; « technique mixte ».
Dimensions	Les mesures de l'œuvre, sans le cadre.	En cm, hauteur × largeur (× profondeur).
Collection	Où est l'œuvre, et chez qui ; à l'atelier, à quelle place.	« Atelier, casier 3 » ; « collection particulière, [ville] ».
Lieu d'exposition	Chaque exposition et, si vous le savez, à côté de quelles œuvres.	Lieu, ville, année, titre. Une ligne par exposition.
Prix	Le prix demandé, puis le prix de vente.	« [montant] € (2025) ».
Statut	Vendue ou non, et sinon où elle en est.	Une liste fixe : disponible, réservée, vendue, prêtée, en dépôt, donnée, détruite, perdue.
Presse	Les articles qui citent ou reproduisent l'œuvre.	Média, date, auteur, titre. Une copie rangée (partie 4).
Provenance	Les propriétaires successifs depuis l'atelier, et comment l'œuvre a changé de mains : achat, enchères, don, commande. Au moins le premier acquéreur.	« Atelier ; [nom], [ville], 2025, achat en galerie ». Dans ce que vous publiez : « collection particulière », sauf accord du propriétaire.
Historique	Les autres étapes datées : prêt, dépôt, récompense, restauration, nouveau titre, reproduction.	L'année d'abord : « 2026 : reproduite en affiche ».
Bibliographie	Catalogues, livres, ouvrages collectifs, revues qui citent ou reproduisent l'œuvre.	Auteur, titre, éditeur, année, page ou numéro.

Votre inventaire

N°	Image	Titre	Année	Médium	Technique	Dimensions	Collection	Lieu d'exposition	Prix	Statut	Presse	Provenance	Historique	Bibliographie
0001	0001_face.jpg	Exemple (œuvre fictive)	2025	Acrylique	Collage sur toile	60 × 50 cm	Collection particulière, [ville]	[Galerie], [ville], 2025, « [titre] »	[montant] € (2025)	Vendue	[Journal], mai 2025, reproduite	Atelier ; acquise par [nom] à la galerie, 2025	2025 : en dépôt à la galerie, avril-juin	Catalogue « [titre] », 2025, n° 12

Une ligne par œuvre. La première ligne est un exemple fictif, qui ne sert qu'à montrer la forme ; les [crochets] sont à remplacer. Ces cases servent au relevé à la main, à l'atelier : tenez l'inventaire dans un tableur, avec ces quinze en-têtes, une colonne par information et sans cellules fusionnées.

2 Numéroté vos œuvres

- 1 **Une seule suite.** Un numéro par œuvre, dans une seule suite pour tout votre travail : ni par année, ni par technique. La technique a sa colonne.
- 2 **Commencez maintenant.** Si vous n'avez jamais numéroté, partez de 0001 aujourd'hui. Les œuvres anciennes prennent les numéros suivants à mesure que vous les retrouvez : l'année a sa colonne.
- 3 **Un numéro ne sert qu'une fois.** Une œuvre vendue, donnée, détruite ou perdue garde le sien. Ne renumérotez jamais : c'est un numéro d'immatriculation.
- 4 **Reportez-le partout.** Au dos de l'œuvre ou sur une étiquette, sur son certificat d'authenticité, au début du nom de ses fichiers.
- 5 **Fixez vos cas particuliers.** Diptyque, série, pièce en plusieurs éléments : décidez une règle et notez-la en tête du tableur, par exemple un numéro pour ce qui se vend ensemble. Pour un tirage, gardez à côté la mention de l'exemplaire (3/8).

3 Photographier

- ☐ Chaque œuvre dès qu'elle est finie, **avant qu'elle quitte l'atelier** : une fois vendue, vous ne pouvez pas exiger de la revoir (encadré, partie 5).
- ☐ Une vue de face, entière, sans cadre si possible, l'appareil parallèle à l'œuvre ; une lumière égale et sans reflet, sans soleil direct ; un fond neutre.
- ☐ Un détail de la matière, et le dos : signature, numéro, étiquettes. Pour un volume, plusieurs angles.
- ☐ Le nom du photographe, s'il y en a un, pour le crédit.
- ☐ Une image médiocre plutôt que rien : vous la remplacerez par une meilleure.

4 Ranger les fichiers

Un seul dossier pour tout l'inventaire, et le numéro de l'œuvre au début de chaque nom de fichier : tout ce qui concerne l'œuvre 0001 se retrouve ensemble.

Un rangement possible

Inventaire — le dossier de tout l'inventaire

- inventaire.xlsx — le tableur, une ligne par œuvre
- Images — 0001_face.jpg, 0001_detail.jpg, 0001_dos.jpg
- Certificats — 0001_certificat.pdf
- Textes — vos démarches et présentations, datées : demarche_2025.docx
- Presse — une copie de chaque article : 2025-05_[journal].pdf
- Catalogues — les catalogues et livres où vos œuvres figurent

- ☐ La photo d'origine gardée sans retouche ; deux copies du dossier, dont une hors de l'atelier.
- ☐ Aucun texte jeté : démarches et présentations évoluent, mais disent quelque chose de vos recherches.
- ☐ Base en ligne ou logiciel d'atelier : vérifiez qu'il reprend un tableur et exporte vos données.

5 De l'inventaire à la monographie

Une monographie n'est pas écrite par l'artiste : un auteur, critique ou historien, y propose un fil rouge dans votre œuvre, avec un éditeur. Votre inventaire est la base dont il ou elle partira. Comptez au moins dix ans de pratique professionnelle, et quatre marches avant d'y penser.

- ☐ Une base de données de vos œuvres, sur le modèle du catalogue raisonné : le tableau de cette fiche.
- ☐ Tous vos textes gardés : démarche, présentations, textes de portfolio.
- ☐ Les textes écrits par d'autres réunis : expositions, catalogues, presse.
- ☐ Des certificats d'authenticité émis, avec le numéro d'inventaire.

Combien d'œuvres pensez-vous avoir réalisées? Lesquelles sont encore à l'atelier?

Lesquelles sont parties, et chez qui? De quels acquéreurs gardez-vous la trace?

Quels textes sur votre travail existent déjà, et où sont-ils?

DROIT, À JOUR AU 4 OCTOBRE 2026

Le droit d'auteur naît de la seule création, sans dépôt (Code de la propriété intellectuelle, art. L111-1) : l'inventaire ne le crée pas, mais une trace tenue dans la durée aide à établir la paternité. **Vendre une œuvre ne cède pas vos droits d'auteur** à l'acheteur, mais vous ne pouvez pas exiger qu'il vous la confie pour les exercer, pour la photographier par exemple (art. L111-3). **Droit de suite** : quand une œuvre est revendue avec l'intervention d'un professionnel du marché de l'art, vous touchez une part du prix ; ce professionnel doit fournir les informations sur la vente, à vous ou à l'organisme qui gère ce droit pour vous, comme l'ADAGP, pendant trois ans (art. L122-8). **Un texte écrit sur votre travail** relève du droit d'auteur de celle ou celui qui l'a écrit : pour le reprendre dans un livre, demandez-lui son accord.

Le compte rendu complet du webinaire : lacondamine.org/blog/2023/09/28/7-decembre-2023-pourquoi-et-comment-preparer-sa-monographie-dartiste/

La Condamine, association loi 1901 · lacondamine.org — Fiche pratique n° 6, d'après le webinaire de Pierre-Benoit Roux du 7 décembre 2023.

Licence Creative Commons BY-NC-SA 4.0 : vous pouvez copier, partager et adapter cette fiche, sans usage commercial, en citant La Condamine avec un lien vers lacondamine.org, et en la diffusant sous la même licence.